



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à seize heures trente, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

**Délibération N° 32-24**

Nombre de conseillers municipaux présents : 9  
Nombre de procuration : 1  
Nombre de conseillers municipaux absents : 2  
Date de convocation du conseil municipal : 04 juin 2024.

**Objet : Nomination d'un représentant de la Commune au sein de la commission d'établissement du jury criminel annuel pour 2025.**

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Denis DETCHEVERRY, Ketty ORSINY, Vicky YON et Flore OLAISOLA.

Étaient absents : Justine BRAQUART et Nicolas LEMAINÉ.

Avait donné pouvoir : Justine BRAQUART

Secrétaire de séance : Denis VIGNEAUX.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- La loi organique et la loi 2007-224 du 21 février 2007, portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée au 1<sup>er</sup> mai 2012 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**SUR**

- L'exposé du Président ;

**après en avoir délibéré,  
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Nomme pour l'année 2025, Monsieur Denis VIGNEAUX, en tant que représentant de la Commune de Miquelon-Langlade, au sein de la commission d'établissement du jury criminel annuel et Monsieur Franck DETCHEVERRY, en tant que suppléant.

Ainsi fait et délibéré en séance le 11/06/2024.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire,

Le Président,



Transmis au représentant de l'État le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE



**PROCEDURES DE RECOURS**  
**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**  
Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12